



Bundesministerium  
für Verkehr und  
digitale Infrastruktur



alpenkonvention • convention alpine  
convenzione delle alpi • alpska konvencija  
Alpine Convention  
German Presidency 2015 – 2016

# Développement territorial dans l'espace alpin

## Documentation de la Conférence des parties intéressées

28 et 29 janvier 2016

Munich



1er jour, 28 janvier 2016

---

## **Développement territorial - La toile de fond aux niveaux européen et alpin**

Objectifs et cadre de la conférence (Birgit Breitfuß-Renner, Directrice Aménagement du territoire, protection acoustique et de l'environnement, changement démographique, Ministère fédéral des Transports et des Infrastructures numériques)

Au nom du Ministère fédéral des transports, Madame Breitfuß-Renner souhaite la bienvenue aux participants à la conférence. Elle souligne les défis à relever au titre de la planification territoriale dans l'espace alpin qui requiert une harmonisation des multiples sollicitations de l'espace avec l'objectif d'un développement territorial durable. Aucun des développements récents ne s'arrête à la frontière, c'est pourquoi la coopération transfrontalière doit être une priorité.

Le BMVI en sa qualité de ministère responsable pour deux des protocoles de la Convention Alpine - transports et aménagement du territoire et développement durable - considère que la présidence allemande de la Convention Alpine est une bonne occasion pour présenter à nouveau le protocole relatif à l'aménagement du territoire, de renforcer à cet effet la coopération et de l'ancrer dans la pratique quotidienne de planification.

Du point de vue du BMVI le protocole contient de nombreux principes importants et appelle à coopérer entre les niveaux national, régional et local en ce qui concerne la planification territoriale en vue de poursuivre des objectifs comparables. Outre les initiatives aux niveaux régional et local, le BMVI souhaite assumer sa responsabilité et discuter ce protocole au niveau national ainsi qu'entre les États alpins et contribuer à sa mise en œuvre.

Parmi les défis à relever, il faut citer le changement climatique, le changement démographique, les évolutions dans le monde du travail, les évolutions des exigences et besoins en services sociaux et autres. L'espace alpin est à l'échelle européenne et au-delà une région d'importance stratégique pour les transports de marchandises et de voyageurs entre le Nord, le Sud et le centre de l'Europe. Les effets de la transition énergétique et les objectifs convenus au titre de la réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) vont également se faire sentir dans l'espace alpin. Ces politiques nationales et européennes auront avoir une incidence sur l'espace alpin et devront être prises en considération par les aménageurs territoriaux sur place. A l'inverse, il y a lieu de sensibiliser les décideurs aux niveaux national et européen aux effets territoriaux.

C'est pourquoi, une coopération dynamique s'est développée entre les ministères responsables de l'aménagement territorial depuis les années 1990 qui a abouti entre autres à l'adoption de l'« Agenda territorial de l'UE 2020 » ainsi que - au niveau régional - à l'organisation des ministres responsables de l'aménagement territorial des pays riverains de la mer Baltique au sein du VASAB (Vision and Strategies around the Baltic Sea). La coopération entre États et régions de l'espace alpin a vocation à être coordonnée dans le cadre de EUSALP (la stratégie de l'UE pour la région alpine).

Devant cette toile de fond, il semble important que les États alpins reprennent leurs discussions sur le développement territorial durable. Il s'agit de mener une action

conjuguée de tous les niveaux de gouvernement et d'administration, mais aussi des différentes parties prenantes et intéressées.

C'est pourquoi sur la base du protocole existant, le BMVI a engagé un processus de coopération dont la présente conférence constitue un élément important. Cette rencontre servira à préparer une conférence des ministres responsables de la planification territoriale des États contractants qui a vocation à voir adopter une déclaration décrivant les nouveaux défis auxquels est confronté la planification territoriale, et initiant un processus de coopération continue entre les États alpins sur les questions de la planification territoriale. Cette coopération devra englober tous les niveaux, groupements d'intérêts et parties prenantes.

---

### Les principaux objectifs du protocole « aménagement du territoire » de la Convention Alpine (Marianna Elmi, Secrétaire général adjoint, Secrétariat permanent de la Convention Alpine)

Sur la base des textes juridiques de la Convention Alpine, Madame Elmi présente les contenus et les objectifs du protocole d'application sur l'aménagement du territoire et du développement durable. Elle souligne l'importance de la protection de l'environnement dans toutes les mesures d'aménagement du territoire et de développement durable ainsi que la nécessité de coopérer dans l'espace alpin.

Sa présentation peut être consultée et téléchargée sur le site web suivant  
<https://www.alpine-convention-bmvi-2016.de/programm/>.

---

### Développement territorial et évolution des conditions-cadres - Thèmes clés pour renouveler le développement territorial dans la région des Alpes (Stefan Marzelli, ifuplan)

M. Marzelli présente dans son intervention les nouveaux défis surgis depuis l'adoption du protocole sur l'aménagement du territoire et le développement durable. Il y appartient par exemple le changement climatique, les efforts entrepris pour protéger le climat et pour s'adapter aux effets des changements climatiques, la transition énergétique, le changement démographique, les mouvements migratoires, la consommation de l'espace, l'accès aux services de base et aux services d'intérêt général, l'accessibilité et l'infrastructure, la biodiversité et les réseaux écologiques, le développement du tourisme ainsi que les sujets transversaux de la gouvernance et de la participation. Dans ce contexte, « nouveau » ne signifie pas pour autant que préalablement ces sujets ne jouaient aucun rôle, cependant ils ont gagné en pertinence et en attention public et politique depuis la rédaction du protocole. La diversité de l'espace alpin, non seulement des espaces naturels mais aussi des structures administratives posent de nombreux défis pour le développement territorial.

Sa présentation peut être consultée et téléchargée sur le site web suivant  
<https://www.alpine-convention-bmvi-2016.de/programm/>.

[Table ronde - Nouveaux défis pour le développement territorial après l'adoption du protocole \(Discussion animée par Florian Ballnus, Ministère bavarois de l'Environnement et de la Protection des consommateurs\)](#)

Participants au podium:

- Nadine Mordant (Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), France)
- Luca Cetara (Académie européenne de Bolzano (EURAC), Italie)
- Miro Kristan (Soča Valley Development Center, Slovénie)
- Professeur Tobias Chilla (Université Friedrich-Alexander Erlangen-Nuremberg, Allemagne)

[De votre point de vue personnel ainsi que du point de vue de l'institution que vous représentez, quels sont les défis les plus importants ?](#)

Mme Mordant évoque le cadre institutionnel qui s'applique en France à l'espace alpin (loi Montagne de 1985 ; le commissariat qui comprend 2 régions (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes) dispose d'un budget propre au programme ; programme opérationnel pour les régions montagneuses ; une deuxième loi pour les régions montagneuses est actuellement en cours de négociation et devra simplifier l'application). Parmi les outils de l'aménagement du territoire, il y a également le Schéma de cohérence territoriale (SCoT). De plus, il faut également prévoir une stratégie pour les villes dans l'espace alpin (ville-campagne). Actuellement, il s'agit de réorienter le secteur du tourisme (hiver/été). Au niveau des communes, il existe des problèmes de cohérence. En ce qui concerne la mise en application de l'article 7 du protocole sur l'Aménagement du territoire qui traite de la participation des collectivités territoriales, la Convention Alpine peut apporter davantage de soutien.

M. Kristan souligne les différences entre les perspectives adoptées par les vallées alpines comparées à celles des zones urbaines. Un problème existe au niveau de la liaison ferroviaire entre la Slovénie et l'Italie qui passe dans la vallée de l'Isonzo. Malgré un fort accent sur l'activité touristique dans la vallée de l'Isonzo, celle-ci ne contribue que pour 15 % au BIP ce qui en termes d'économie régionale n'est pas suffisant. Dans la plupart des cas, la population considère les zones protégées existantes comme constituant des obstacles. Or, il faudrait plutôt travailler pour que les restrictions qui en découlent soient considérées comme étant des chances à saisir. Entre la protection de la nature et l'aménagement en faveur des énergies renouvelables les frictions sont fréquentes, étant donné que les parties en présence ne peuvent pas s'entendre sur l'objectif de développement. La spécificité slovène réside dans le fait qu'au niveau de la région il n'existe pas d'instance de planification dotée de compétences administratives. De ce fait, la mise en œuvre du protocole est difficile.

M. Chilla souligne les défis institutionnels évoqués par les orateurs qui l'ont précédé et pense que le défi du développement territorial alpin se situe surtout au niveau institutionnel. Un nouveau défi découle du fait que le niveau communautaire acquiert de plus en plus de possibilités de participation (notamment les directives FFH, bruit et RTE) qui de plus, ont une forte incidence territoriale. Cependant, les compétences de coordination de l'UE en la matière sont pour le moment très limitées. Or, si l'aménagement du territoire se définit comme étant une anticipation du développement territorial, de telles approches sont quasiment inexistantes au niveau de l'UE. Dans les pays alpins, l'aménagement du territoire est de plus en plus sur la défensive, l'action

politique agit de plus en plus secteur par secteur. Malgré ETC et Interreg, des instruments contraignants font défaut. Il faudrait ajouter à la présentation de M. Marzelli un champs d'activité propre pour les activités économiques du fait des processus de mondialisation et de métropolisation qu'elles dégagent. Le bien-être des régions dépend de l'intégration aux cycles économiques internationaux. Il faut poser la question de savoir, si le changement structurel (services, numérique) amènera des modèles de vie plus souples.

M. Cetera souligne que la planification territoriale consiste à prioriser les aspects. Tout conflit peut être considéré comme un enrichissement de la planification territoriale. L'adaptation aux changements climatiques notamment est, selon lui, le défi principal à relever par la planification territoriale. En ce qui concerne l'économie verte (« green economy »), il s'agit de déceler les potentiels de développement d'une région ainsi que des nouveaux modes de production vu qu'à terme les ressources d'énergie fossile s'épuiseront. Deux aspects sont intimement liés à la planification territoriale: le paysage et la qualité de vie.

Dans son résumé de cette première discussion M. Ballnus retient quatre points:

- questions institutionnelles dans le contexte de la planification territoriale
  - relations villes-campagne
  - conflits d'objectifs/divergences de perception
  - mission de gouvernance pour la planification territoriale
- développer des ébauches de solutions à partir de la complexité rencontrée

#### Quelles ébauches de solutions voyez-vous ?

M. Cetara ne pense pas que la planification territoriale à elle seule sera en mesure de résoudre les problèmes spécifiques de l'espace alpin. Si l'on n'arrive pas à susciter un intérêt plus prononcé de la part de l'agriculture et en général des acteurs économiques, il restera difficile à maintenir une offre suffisante d'emplois et de services. Les objectifs devraient être mis en avant.

M. Chilla plaide la cause de l'imbrication/mise en réseau des approches qui existent d'ores-et-déjà. Un suivi régional serait une bonne base sur laquelle peut se fonder une coordination territoriale (voir l'exemple de l'espace de la Baltique). Malgré les rapports sur l'état des Alpes, l'espace alpin a encore de nombreux défis à relever. Le projet VASAB est un bon exemple d'une approche transfrontalière de développement territorial. La mise en réseau doit se faire à différents niveaux et il s'agit d'instaurer un dialogue systématique. L'UE ne dispose pas de procédures de planification transfrontalières, non plus pour les Alpes. L'EUSALP ne contient que des références implicites à la planification territoriale. La densité institutionnelle et la diversité des acteurs sont plus grandes dans l'espace alpin que dans d'autres régions. Il se pose donc la question de l'imbrication de celles-ci pour obtenir un meilleur effet de levier. Une possibilité peut être de travailler sur des projets concrets, tels les « villages de l'alpinisme ».

M. Kristan plaide en faveur de la mise en place d'un réseau plus formel et plus orienté sur des projets concrets, tels les sentiers de randonnée transfrontaliers. Chaque initiative doit dégager une plus-value pour la région. L'économie verte est un sujet transversal. Vu le grand potentiel de conflit dans le domaine de l'énergie, il s'agit de puiser de manière plus conséquente les potentiels d'économie d'énergie.

Mme Mordant considère que l'intermodalité est limitée dans l'espace alpin et souligne l'importance du réseau routier secondaire pour la mobilité. La France a vu la création d'une association de planificateurs territoriaux qui s'inspire de l'article 7 de la Convention Alpine (« club montagne »). Il s'agit d'apporter un soutien aux activités économiques et d'assurer la solidarité entre les collectivités territoriales. Pour exemple, elle cite la coopération franco-italienne au niveau du massif du Mont Blanc. Il faut concilier la planification territoriale et les objectifs de protection. La protection contre les risques naturels nécessite une étude intégrée des risques. Mme Mordant est de l'avis qu'il faut utiliser davantage l'article 14 du Traité de Lisbonne pour prendre en compte les particularités des régions montagneuses.

Dans son résumé intermédiaire, M. Ballnus retient l'imbrication et la création de réseau à tous les niveaux. L'adhésion pourrait être favorisée en illustrant les sujets pertinents de la planification par des exemples concrets.

#### Discussion :

Erwin Rothgang (CIPRA Deutschland e. V.) regrette que jusqu'ici deux parties prenantes soient absentes de la discussion : la nature en tant que valeur intrinsèque et la société civile représentée par les organisations non gouvernementales / les académies de planification territoriales. Outre les changements climatiques, le deuxième défi découle de la mondialisation des échanges de marchandises. L'UE encourage la libre circulation des marchandises et considère les Alpes comme étant un obstacle aux transports. Vu la concurrence entre le besoin de protéger les Alpes et la lutte pour la compétitivité internationale, il y a contradiction entre d'une part la Convention Alpine et la mission de protection qui y est consacrée, et d'autre part la stratégie macrorégionale qui accorde la priorité à la mise en valeur.

Thomas Frey (Bund Naturschutz in Bayern e. V.) critique que jusqu'à présent il y a été beaucoup question de développement territorial mais peu d'aménagement du territoire. L'aménagement du territoire ne doit pas être abandonné. De plus, il est nécessaire de prévoir une concertation transfrontalière pour l'aménagement du territoire, qui en fait, fait défaut (grandes surfaces de commerce de détail, affectation de zones de repos prévues dans le plan bavarois pour les Alpes avec référence à la situation de concurrence avec les stations de ski situées en Autriche). Question adressée à M. Chilla : Comment concevoir un aménagement du territoire transfrontalier évitant une course vers le bas et favorisant une adaptation à des normes élevées ?

M. Chilla : Sur le long terme, l'instrument du « Alpenplan » n'a pas permis d'éviter de nombreux conflits, cependant il permet de les modérer et de les régler dans la mesure où le « Alpenplan » est un exemple positif de gestion de conflits. Instrument transfrontalier, le « Alpenplan » n'a une perspective que sur le long terme. Le besoin de concepts transfrontaliers pour le tourisme et le commerce est cependant évident.

Sylvia Hamberger (Gesellschaft für ökologische Forschung e. V.) : La documentation à long terme de la fonte des glaciers dans l'espace alpin montre que le temps fait défaut pour mener de longues discussions. Les concepts présentés en plénière doivent être remis en question à la lumière de ce constat.

Maurizio Federici (Région de la Lombardie) : Etant donné qu'il s'agit d'un espace très varié, la planification territoriale dans les Alpes doit prendre en compte de nombreux

niveaux et acteurs différents. L'importance du paysage devient de plus en plus important lorsqu'on se rapproche des villes. Question à l'adresse de l'auditoire : Quelle est la densité institutionnelle optimale ?

M. Chilla : Il n'existe pas d'indicateurs quantitatifs quant à la densité institutionnelle optimale, cependant l'on est en présence d'une bonne densité institutionnelle lorsqu'il y a suffisamment d'interaction entre les acteurs publics, sociétaux et économiques d'une entité territoriale sans que l'on puisse constater des redondances.

---

2e jour, 29 janvier 2016

---

### Nouveaux défis pour le développement territorial (Stefan Marzelli, ifuplan)

M. Marzelli esquisse les bases retenues pour discuter les sujets thématiques des ateliers qui se tiendront par la suite. Le changement du climat fait que dans les Alpes les températures et la répartition saisonnière et géographique des précipitations changent. Ceci entraîne des évolutions en termes d'écoulement des eaux, de l'enneigement et du pergélisol, des masses neigeuses ainsi que de la probabilité de coulées de boues et d'inondations. Ces effets ont également des répercussions sur les incidents majeurs que doivent couvrir les grandes sociétés de réassurance ainsi que sur la future garantie d'enneigement des stations de ski dans les Alpes. De ce fait naissent de nouveaux nécessités d'action au niveau de la planification territoriale.

L'évolution démographique est marquée par une augmentation de la part des personnes en âge avancé mais aussi par des mouvements migratoires tout à fait hétérogènes au niveau des communes des sous-régions alpines. Les communes situées le long de la crête principale des Alpes connaissent comme prévu une augmentation des temps de parcours vers le centre régional voisin le plus proche. Il en découle des besoins d'action pour le développement territorial, notamment pour stabiliser le secteur économique ou pour l'adapter à une demande en évolution.

Le thème de l'accessibilité comprend les dimensions de l'accessibilité régionale (par ex. de l'hôpital le plus proche), des transports de marchandises traversant les Alpes ainsi que l'exposition aux polluants le long des axes de transport dans les Alpes. Ils s'ensuivent des besoins d'action de planification territoriale tel la mise en commun des planifications des transports et des agglomérations, le soutien à apporter aux comportements/reports modaux souhaités ainsi que l'usage des possibilités technologiques de communication et de services (mobilité numérique).

## Première session d'ateliers : Nouveaux défis

### Thématiques

Les trois thématiques suivantes seront discutées à l'aide de trois questions d'orientation :

- Changement climatique
- Changement démographique, migration, modèles d'emploi et évolution future de l'urbanisation
- Accès aux marchandises, aux services physiques et numériques au vu de l'évolution des exigences

### Questions d'orientation

- Quelles sont les conséquences les plus importantes ?
- Comment gérer ces conséquences ?
- Quelles sont les difficultés essentielles et les approches prometteuses ?

### Résultats

#### Changement climatique

Quelles sont les conséquences les plus importantes ?



- Le changement du climat est bien présent dans les esprits, cependant la mise en œuvre reste difficile.
- Identifier les principaux effets sur le tourisme et les risques naturels.
- Les surfaces habitables sont limitées, le changement du climat les restreint davantage.
- De nouveaux risques naturels naissent, par ex. pour les infrastructures de transports :  
Qu'est-ce que cela signifie pour les agglomérations ?
- Les effets du changement climatique peuvent être à l'origine de mouvements migratoires et entraîner une augmentation des populations urbaines. Ceci dégage des répercussions sur les services publics.
- Les stations de ski ont fait l'objet de grands investissements, désormais ils atteignent le point break-even, le risque de faillite augmente.
- Le tourisme n'est pas le secteur économique clé dans les Alpes, en tous cas pas dans toutes les parties des Alpes.
- La viabilité des stations de ski notamment sur les franges des Alpes est contestable, le recours à des remèdes standard est fréquent.
- Les changements fondamentaux du régime d'eau ont des répercussions sur les fonctions de l'eau, par ex. pour le refroidissement des centrales d'énergie.

Comment gérer ces conséquences ?

- La mise en œuvre au niveau de l'aménagement du territoire et du développement territorial doit être considérée comme étant évolutive.
- Il faut développer des scénarios et des visions et se concentrer sur les instruments et outils.
- Toutes les parties prenantes doivent être prises en compte, également la société civile. Il faut œuvrer en faveur d'une prise de conscience.
- Il faut disposer de plans intersectoriels et de confiance.
- L'aménagement du territoire doit constituer un contrepoids au développement territorial, la biodiversité doit être respectée.
- Il faudra renforcer les actions au niveau de l'aménagement du territoire.
- Il faut montrer aux communes que des alternatives existent, y compris des alternatives génératrices de valeur ajoutée.

Quelles sont les difficultés essentielles et les approches prometteuses ?

- Il faut résoudre les conflits concernant les ressources : eau et énergie.
- Il existe un gap entre savoir et mise en pratique.
- Des moyens financiers sont nécessaires => UE.
- Le changement du climat peut contribuer à l'évolution vers une nouvelle logique, par ex. en ce qui concerne l'économie verte.
- Le niveau touristique varie beaucoup entre les différentes parties des Alpes, en partie la qualité d'hébergement n'est plus adaptée aux exigences d'aujourd'hui.
- Certaines petites structures touristiques affectent de grandes parties de la population alors qu'elles ne dégagent que peu de valeur ajoutée.

Changement démographique, migration, modèles d'emploi et évolution future de l'urbanisation

Quelles sont les conséquences les plus importantes ?

- Des évolutions hétérogènes sont relevées à travers l'espace alpin. La pression urbaine est cependant très élevée dans toutes les parties des Alpes allemandes.
- L'évolution de l'urbanisation constitue l'élément central. L'évolution de l'urbanisation doit aspirer à la meilleure qualité.
- Il existe une forte interdépendance entre évolution démographique et accessibilité. La population croît dans les zones où l'accessibilité est meilleure.
- Évolution de la pyramide des âges et taux de fécondité trop faibles.
- Coexistence de croissance et de décroissance de la population. D'une part problèmes de grandes agglomérations (espaces urbains et péri-urbains également dans les Alpes), et d'autre part récession démographique.

Comment gérer ces conséquences ?

- L'aménagement du territoire joue le rôle principal dans l'évolution de l'urbanisation
- L'accessibilité numérique est cruciale (« New Highlanders »).
- Profiter des chances de la migration au niveau des espaces ruraux, par ex. pour maintenir les services d'intérêt général (ÖROK - conférence autrichienne de l'aménagement du territoire).
- Les décideurs au niveau communal doivent saisir les chances des espaces ruraux.
- Créer de l'emploi et des offres de travail à distance dans les espaces ruraux.
- La récession démographique dans les zones montagneuses en altitude et en périphérie soulève la question de savoir quels objectifs fixer pour ces zones et quelles mesures sont adéquates. Les modes de vie ont évolués au cours des derniers 150 ans. Il n'est donc pas possible de retenir la population dans ces espaces périphériques en recourant aux mêmes mesures que d'antan. Les changements des modes de vie comportent également des adaptations aux changements du climat, des exigences en termes d'infrastructures, des exigences en termes de services numériques, une plus forte orientation sur les villes, et par la suite l'abandon des espaces périphériques.
- A Bergame, les zones résidentielles et les résidences secondaires ont fait l'objet d'une restructuration afin d'en faciliter l'utilisation à des fins touristiques. Ceci était accompagné de mesures visant à augmenter l'efficacité énergétique.
- Lors de la mise en place de services, il faut tenir davantage compte des possibilités modernes telles que l'enseignement à distance, les nouvelles formes d'enseignement, de nouveaux modèles d'affaires pour les stations de sport d'hiver.

Quelles sont les difficultés essentielles et les approches prometteuses ?

- La persistance de logiques reçues constitue un obstacle qu'il faut surmonter.
- L'aménagement du territoire doit être positionné comme étant l'élément de gestion central.
- Il faut prévoir une politique de soutien pour les alpages, car dans la partie italienne ceux-ci sont touchés par une forte augmentation de la moyenne d'âge des exploitants.
- En partie l'on peut observer une revitalisation qui passe par les résidences secondaires, mais ceci entraîne des difficultés du fait des fluctuations des besoins.
- Il n'existe pas de programmes de démantèlement.
- Il n'existe pas de programmes de démantèlement, car les résidences secondaires compensent l'exode (Allemagne).

- L'objectif est « Zero Land Take » d'ici 2050. Il faut analyser la consommation de l'espace.
- Différencier et éventuellement renaturer.
- Il est un mythe que « l'espace rural se meurt », il faut différencier.
- L'auto-perception positive de l'espace rural est en partie contradictoire vu l'insatisfaction et l'exode de certaines parties de la population (jeunes, femmes).
- Mise en place d'établissements décentralisés de formation initiale et continue.
- Dans les zones en déclin où les contraintes sociales sont fortes, il faut créer des offres notamment pour les jeunes.
- Créer des logements pour des petits ménages en espaces ruraux, éventuellement en passant par des associations coopératives d'habitation.
- Des centres commerciaux centralisés peuvent également desservir les zones périphériques par des services de livraison à domicile et offrir parallèlement des services publics.

### Accès aux marchandises, aux services physiques et numériques au vu de l'évolution des exigences

Quelles sont les conséquences les plus importantes ?

- Accessibilité ne signifie pas uniquement la desserte par les transports, mais aussi emploi sur place.
- L'évolution de l'urbanisation de qualité en est également un élément clé (structures d'approvisionnement).
- Les jeunes générations partent (notamment) lorsque l'offre numérique fait défaut.
- Les alpages sont exploités par des personnes âgées (moyenne d'âge entre 60 et 70 ans en Italie), il manque la relève ; ceci a une incidence sur la biodiversité et entraîne une perte de savoir.
- L'accès aux marchés passe par une bonne accessibilité.
- L'offre de transports, notamment en transports en commun, ne peut être développée davantage dans certaines parties des Alpes (CH). On ne peut pas les développer infiniment. C'est pourquoi il faut rapprocher lieux de travail et lieux de résidence. Dans d'autres parties cependant, il existe un besoin d'amélioration des transports en commun.
- Certaines offres sont difficilement accessibles pour les jeunes et les personnes âgées.

Comment gérer ces conséquences ?

- L'accès au numérique et la disponibilité numérique sont importants.
- Les alpages dépendent d'un accès aux villes pour permettre la commercialisation de leurs produits => améliorer les infrastructures de transport.
- L'accessibilité est toujours appréciée en direction des centres, mais une appréciation qualitative nécessite une méthode plus différenciée qu'un simple temps de parcours ; lorsque l'accessibilité est améliorée, les centres croissent.
- Il serait important de renforcer les petits centres selon les besoins.
- Il est nécessaire de maintenir l'offre de services publics.
- Soutenir les structures commerciales dans les régions montagneuses en tant que structures d'approvisionnement à caractère de services publics.

- Les services publics (par ex. écoles, hôpitaux) ont des priorités différentes selon les unités territoriales (par ex. besoins quotidiens), il faut donc prévoir une différenciation des évolutions selon les zones.
- Utiliser la possibilité des livraisons à domicile.
- Dans certaines régions des infrastructures surdimensionnées existent, il est donc nécessaire de limiter les infrastructures.
- La conduite autonome et la mobilité électrique peuvent influencer sur l'accessibilité.
- Définition du service minimum de transport en commun selon les types d'agglomération (cf. ÖROK).

Quelles sont les difficultés essentielles et les approches prometteuses ?

- Il existe en Italie un programme pour les petites communes alpines qui ont une planification sectorielle prévoyant différentes mesures ; par ex. pour les résidences secondaires (part de 80 %) ; une mise en réseau est nécessaire afin de pouvoir commercialiser conjointement les résidences secondaires.
- Il est nécessaire d'avoir des corridors entre différentes vallées, par ex. entre le lac d'Iseo et le lac de Côme.
- Compensation des désavantages lorsqu'il y a mauvaise accessibilité. Accès à Internet et maintien des structures d'approvisionnement.
- Le choix des moyens de transport est important : devoir de renforcer les transports en commun ; mise en réseau dans le domaine des transports signifie que les transports en commun doivent couvrir l'ensemble du territoire, éventuellement par des moyens de transport de taille réduite.
- La non-accessibilité peut également être considérée comme étant une qualité !
- Gestion pan-alpine / politique homogène concernant la structure des coûts des transports et l'équilibre entre les infrastructures de transport.
- Les problèmes du fret ferroviaire ne peuvent pas être résolus au niveau régional mais seulement par une approche transfrontalière.
- Les bonnes idées sont mises en échec par les frontières nationales (pression urbaine, transports en commun).
- Les projets pilotes sont souvent mis en échec par la pratique régulière (par ex. taxis des citoyens/lobby des taxis).

#### Défis transversaux

- Le développement territorial durable nécessite des mesures interdisciplinaires ainsi qu'un changement de comportement.
- Il est important de reconnaître la diversité des régions et d'aspirer au maintien de cette diversité dans les Alpes, ceci est nécessaire pour préserver la qualité de vie.
- La diversité nécessite également des solutions et des mesures adaptées et différenciées pour chaque région. Ces mesures peuvent prévoir entre autres l'adaptation des conditions de soutien aux effets du changement du climat (par ex. pas de subventions pour les stations de ski en faible altitude) ou la reconnaissance de l'isolement comme étant une qualité (par ex. pour vivre la nature, tourisme vert).
- Il peut y avoir des objectifs partagés, mais ils doivent être spécifiques pour chaque zone.
- Les missions de la planification territoriale sont des mesures spécifiques, il faut prévoir une collection d'instruments pertinents à cet effet.

- La forme actuelle des GECT (groupements européen de coopération territoriale) nécessite une simplification (« mission impossible »).
- Anticiper les transformations sociales et techniques, par ex. conduite autonome, résidences secondaires dans le contexte de modes de travail en évolution, travail à distance/domicile.
- Le niveau national reste toujours sans compétence, le développement est entre les mains des régions et des communes.
- Plus de tourisme urbain, séjours raccourcis, comportement de réservation dépend largement de la météo => augmentation de la circulation.
- Les zones de concentration urbaine dans les Alpes : nouveaux modèles, plus forte coopération fonctionnelle entre les zones urbaines.
- Développement des surfaces d'activité commerciale/industrielle : difficultés pour mettre en place une base de données transfrontière.
- Différences concernant les conditions juridiques (par ex. lois sur l'aménagement du territoire).
- L'aménagement du territoire relève de la compétence des Länder (fédéralisme), le niveau national n'a en partie pas de compétences décisionnelles en la matière.
- Créer plus de formes de coopération
- Il est important de reconnaître les régions dans leur diversité d'espaces naturels et de situations économiques. Le maintien de cette diversité dans les Alpes est à la base du maintien de la qualité de vie.
- La mission de la planification territoriale consiste à promouvoir la spécificité des mesures, il est important de prévoir une collection d'instruments adaptés à cet effet.

## **Seconde session d'ateliers : Mise en œuvre, développement de projets, gouvernance et besoins organisationnels pour le développement territorial**

Les trois thématiques ont été discutées à l'aide de trois questions d'orientation :

### Thématiques

- Mise en œuvre d'un développement territorial durable.
- Gouvernance et exigences organisationnelles
- Développement de projets - exigences et idées

### Questions d'orientation

- Qu'est-ce qui doit changer ?
- Quels acteurs et groupes d'intérêt doivent être associés ?
- Quelles sont les idées concrètes de projets ?

### Résultats

Mise en œuvre d'un développement territorial durable / Les besoins de changement et de développement du point de vue de l'aménagement du territoire

- Renforcement des biens communaux.
- Aménagement du territoire intersectoriel et transfrontalier.
- Prise en compte des relations villes-campagne.
- Appliquer un « programme pour les Alpes » à l'instar de l'exemple de la Bavière à l'ensemble de l'espace alpin afin de préserver la biodiversité.

- La pression territoriale augmentera, la pression urbaine continue de croître, l'espace est une ressource rare.
- Aménagement du territoire appliqué au sous-sol (capacités de stockage, approvisionnement et gestion des déchets, production d'énergie), sur ce volet existe un manque de réglementation.
- Définition d'objectifs d'aménagement du territoire partagés de part et d'autre des frontières régionales et nationales.
- Gestion des conflits d'objectif de protection/d'utilisation (par ex. énergies renouvelables / protection de la nature).
- Prévention des risques : différentes catégories de protection, aspects financiers, gestion.
- Meilleure concertation concernant l'accessibilité des espaces habités (planification des transports et de l'urbanisme).

L'influence du protocole sur l'aménagement du territoire de la Convention Alpine est remise en question :

- Des sanctions doivent être prévues afin d'avoir plus d'influence ; des recommandations générales (y compris dans la déclaration des ministres) ne sont pas suffisantes.
- Il faudrait dégager un consensus sur une base volontaire ; cependant les mesures volontaires se heurtent à des limites, par ex. du fait de conditions à respecter pour être éligibles à des mesures de soutien.
- Il existe un besoin transfrontalier, par ex. pour concerter les programmes de développement des stations de ski, des infrastructures de transport ; dans ce contexte il faut recenser et concerter les effets des aides de l'État accordées à ces projets (par ex. soutien unilatéral des aménagements de stations de ski).
- Il ne doit pas y avoir de course vers le bas dans la planification territoriale nationale, visant à déréguler la planification spatiale sous prétexte que les États voisins ont une densité de réglementation territoriale plus faible.
- Il faudrait développer une orientation générale conjointe pour le développement territorial.
- La consommation des sols devrait être discutée au niveau transfrontalier. Des critères communs devraient être développés.

#### Gouvernance et exigences organisationnelles

- Planification intersectorielle et intercommunale portant sur des sous-espaces.
- Partage de données avec les parties prenantes.
- Évoquer à l'échelle inter-étatique les disparités et prévoir une compensation au niveau interrégional.
- Les syndicats de communes sont des acteurs importants ; coopérations intercommunales.
- Améliorer les bases de données, par ex. pour faire des modélisations, des simulations (climat), programme de réaction dans les zones à risques, aménagement du territoire en sous-sol.
- Faire évoluer et mettre à jour la base de données SOIA de la Convention Alpine.

La planification territoriale dans les pays de l'arc alpin est hétérogène. Ceci ressort d'un sondage rapide parmi les participants de l'atelier :

- Allemagne : Force est de constater un affaiblissement de la planification territoriale et régionale du fait de la répartition des compétences institutionnelles.
- France : Il existe une loi spécifique pour les régions montagneuses qui prévoit un schéma interrégional pour les Alpes ; son application pourrait être renforcée.
- Slovénie : il existe une stratégie de l'État pour la planification territoriale avec des représentations cartographiques (échelle 1:1.000.000) ; en Slovénie il n'existe pas de niveau régional, c'est pourquoi le développement communal doit être concerté directement avec le niveau national ; les planifications sectorielles ne sont pas coordonnées par la planification territoriale ; actuellement, on tente de mettre en place un niveau régional pour la planification.
- Italie : La planification territoriale se fait également au niveau communal. Le niveau des provinces a été abandonné, si bien que les communes doivent se concerter directement avec les régions. Un niveau régional fait défaut. Ceci renvoie également à la question des niveaux institutionnels et de la densité institutionnelle. En Italie, les communautés situées dans les montagnes se trouvent affaiblies actuellement.

La Convention Alpine n'est que peu connue au niveau local. C'est pourquoi, il est utile de faire connaître la Convention Alpine et l'aménagement du territoire aux niveaux local (maires et préfets) et régional.

Les acteurs de la stratégie macrorégionale (EUSALP) doivent également être adressés. Les acteurs privés (entreprises), établissements de recherche et aménageurs du territoire doivent être associés au développement territorial.

Les expériences faites en France avec l'instrument SCOT indiquent que les effets des mesures doivent être visibles. Les instruments doivent permettre d'anticiper les effets. C'est sur cette base que des objectifs peuvent être définis et des instruments/systèmes peuvent être développés pour assister la prise de décision.

Il est nécessaire de dresser un tableau des aides communautaires mises en œuvre dans les Alpes dans le cadre de la Convention Alpine et de EUSALP afin d'orienter les subventions sur des objectifs homogènes.

#### Développement de projets - exigences et idées

- Créer des coopératives pour différents domaines => société civile
- Faire usage du savoir de la Cloud (projets sur la base du Open Source Data).
- Recensement transnational des zones à bâtir, des échanges et des bilans => tirer des conclusions pour la planification sur la base de ce recensement (ne pas s'orienter uniquement sur la croissance, mais aussi sur le recyclage des surfaces, restitution d'espaces naturels (par ex. minerais de fer).
- Renforcer la coopération intercommunale notamment dans les régions urbaines (transports, habitations, approvisionnement en énergie).
- Pouvoir penser le « retrait de l'espace » => voir les avantages et les désavantages et en parler.
- L'agriculture est un moteur avéré de l'aménagement du territoire, reconnaître les contributions à l'entretien des paysages.
- Projet visant à sensibiliser aux effets du développement des stations de ski.
- Établissement de schémas directeurs conjoints pour le développement territorial dans les situations transfrontalières.

- Les ministres devraient adopter 2-3 projets, par ex. arrangement sur la coordination des transports.
- Le renouvellement/la réactivation du protocole sur l'Aménagement du territoire devrait permettre de mettre à l'épreuve les nouveaux objectifs/nouveautés dans le cadre de projets pilotes.
- Les résultats des projets existants devraient être plus utilisés, notamment en ce qui concerne les coûts externes des transports, le changement du climat.

Quels acteurs et groupes d'intérêt doivent être associés ?

- Coopératives et groupements voulant contribuer au bien être social devraient être soutenus par l'UE.
- Coopératives (forêt de montagne, agriculture, communautés d'eau).
- ORATE : possibilité de demander des « targeted analyses » => les parties prenantes reçoivent des données.
- Secrétariat permanent de la Convention Alpine
- Autorités techniques compétentes
- L'intelligence de la crowd, le public
- les décideurs locaux responsables des échanges (existent déjà au niveau régional).
- Communes, régions, autorités publiques, citoyens directement concernés, usagers du territoire.
- L'économie locale
- Les régies et entreprises municipales
- Chambres de l'agriculture, associations
- Institutions de soutien à la politique agricole
- Consommateurs
- Entreprises locales (hôtellerie, gastronomie, accueil de visiteurs).